

## OPERATION DE CONTROLE DES TRANSPORTS SCOLAIRES LUNDI 8 MARS 2010 ENTRE 7H30 ET 9H30

Depuis le début de l'année 2010, les gendarmes axonais ont constaté 37 accidents (+3) faisant 7 tués (0) et 46 blessés (+4) sur les routes du département.

Trois conducteurs de deux roues motorisés ont notamment perdu la vie, dont un cyclomotoriste de 17 ans à OGNES le 20/02/10.

D'autre part, le 16 février dernier, un grave accident impliquant un car transportant des collégiens originaires de la Dordogne s'est produit en Italie. Plusieurs personnes ont perdu la vie. Le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'aménagement du territoire a souhaité que les contrôles sur ce type de transports soient renforcés.

De façon générale, la circulation aux abords des établissements scolaires est particulièrement dense en début et en fin de journée. La cohabitation des différents modes de transports utilisés par les élèves (bus, voiture des parents, cyclomoteur, vélo et piéton) nécessitent un partage de la route en toute sécurité. Les usagers les plus faibles sont les premières victimes des comportements dangereux. Tout accident de la circulation impliquant un bus de transport scolaire aurait des conséquences dramatiques.

**En vue** de sécuriser les transports scolaires une nouvelle opération coordonnée de contrôle spécifique était organisée au niveau de l'escadron départemental de sécurité routière de l'Aisne le lundi 8 mars 2010 entre 7h30 et 9h30 aux abords d'une quinzaine d'établissements scolaires du département, dans les secteurs de MARLE, GRUGY, ITANCOURT, NEUILLY ST FRONT, CHAUNY, FRESNOY LE GRAND, MOY DE L' AISNE, VIC SUR AISNE et VILLERS COTTERETS

Plus de 40 militaires étaient engagés, dont une douzaine sur Chauny. Ils avaient reçu pour mission de contrôler l'ensemble des modes de transports aux abords des établissements scolaires en faisant notamment effort sur les éléments suivants :

- Bus : alcoolémie, temps de conduite et vitesse
- Voitures : ceintures de sécurité et vitesse
- Cyclomoteurs : BSR, assurance, conformité des équipements, alcoolémie et stupéfiants (grâce à l'examen comportemental et aux kits salivaires)
- Vélos : règles de circulation et éclairage
- Piétons : respect des itinéraires balisés

Les personnes contrôlées se sont vues remettre un document de la prévention routière les incitant au respect des règles élémentaires de sécurité routière et des autres usagers de la route. La signature de la charte du cyclomotoriste était proposée (voir sur [www.adsr02.fr](http://www.adsr02.fr)). L'inspection d'académie s'est associée à cette opération. Son chargé sécurité routière était notamment présent sur le terrain à la gare routière de CHAUNY.

Le bilan répressif de cette opération est le suivant :

- 72 bus contrôlés, 2 infractions relevées ;
- 24 cyclomoteurs contrôlés, aucune infraction ;
- 19 autres infractions au code de la route dont une alcoolémie relevées à l'encontre d'un conducteur à l'origine d'un accident matériel de la circulation impliquant également un bus dans le secteur de VIC/AISNE.

2 gendarmes de la brigade de prévention de la délinquance juvénile de LAON intervenait toute la journée, dans la continuité des contrôles, au collège Jacques CARTIER à CHAUNY où ils devaient notamment sensibiliser près de 150 élèves à la prudence routière.

**Pour mémoire :**

Le même type d'opération était organisé le 5 mars 2010 en fin d'après-midi. Un poste de contrôle principal était activé à BRAINE où un conducteur de deux roues motorisé a perdu la vie le 02/03/10.

Ce jour là, sur l'ensemble du département, 63 cars ont été contrôlés, aucune infraction n'a été constatée. 56 deux roues motorisés ont été contrôlés. 11 infractions leur ont été relevées dont plusieurs relatives à l'équipement, au non port du casque, aux pneus lisses et au défaut de brevet de sécurité routière. Par ailleurs en dehors des deux roues, 43 autres infractions au code de la route ont été constatées aux abords des établissements scolaires, dont une pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique et une pour conduite sous l'emprise de produits stupéfiants.

Capitaine JOUGLAR.